

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 19 (1972)
Heft: 12

Artikel: Au service de la communauté
Autor: Alboth, Herbert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-365867>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

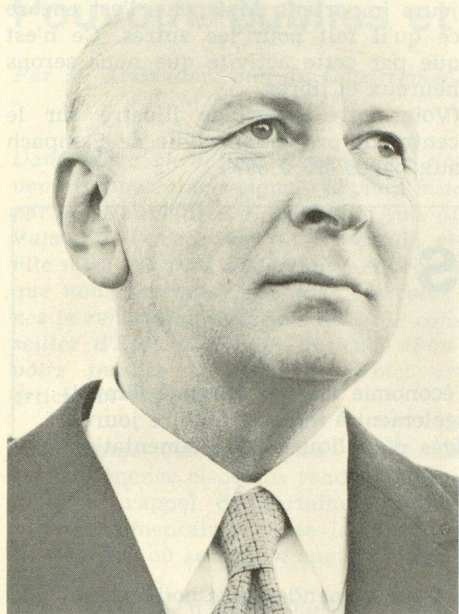
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au service de la communauté



Le 25 octobre fut inauguré à Sempach le centre de protection civile du canton de Lucerne, centre qui fut remis au chef du Département militaire du canton de Lucerne par le chef du Département des travaux publics, l'avoyer Dr Félix Willi. Le conseiller d'Etat Dr Albert Krummenacher a pris possession du centre d'instruction au nom de la protection civile de Lucerne en prononçant l'allocation suivante:

Il y a différentes possibilités d'aider son prochain. On peut en faire un homme capable de vivre sa vie, par l'éducation et l'école. On peut ramener un homme qui a fait naufrage dans sa vie au sein de la société, soigner des malades, redonner le courage de vivre à des invalides ou rendre supportable le reste de leur vie aux personnes âgées. Toujours c'est un état de faiblesse imméritée qu'un plus fort aide à surmonter. La catastrophe, qu'elle surprenne en temps de guerre ou en temps de paix, peut mettre en déroute les hommes de manière subite et brutale. Même des hommes sains et forts n'échappent point à sa loi cruelle qui, déjà dans son effet psychique — sans aucune lésion — peut avoir comme conséquence la paralysie physique. La catastrophe entraîne des effets bien plus tragiques encore pour les personnes faibles de par leur constitution (enfants, vieillards, malades, invalides), les menaçant dans leur existence même.

Bien des gens ont de la difficulté à reconnaître l'importance des secours en cas de catastrophe. Il s'agit là d'une tendance typiquement humaine qui nous amène à oublier le sens de la disponibilité vis-à-vis des autres. La plupart d'entre nous seront un jour malades et vieux, et beaucoup seront invalides. Ces faits se répétant sans cesse, on ne les oublie évidemment moins facilement. Par contre, une catastrophe est relativement rare. Vingt-sept ans sont passés depuis les dernières nuits de bombardements. Hiroshima est très lointaine — de même que Würenlingen, Mattmark, Zerqua et Munich disparaîtront à nouveau dans la nuit de l'oubli; ne s'en souviendront que ceux qui en ont subi

les conséquences directes. Deux bombes atomiques sont tombées en plein temps de paix, l'une en Espagne, l'autre dans l'océan Glacial Arctique; toutes deux furent perdues par des avions, sans exploser; le public n'en a pris guère connaissance. Ce qui s'est passé est bien vite oublié, et ce qui aurait pu se produire, n'intéresse à peine. La tendance à oublier est en principe quelque chose de bon. C'est seulement de cette manière que l'homme peut surmonter les coups que lui infligent le sort, la douleur et l'échec. Ce n'est que grâce à cette faculté d'oublier qu'il arrive à maîtriser la vie. Cette tendance, positive en elle-même, ne facilite cependant pas la tâche des organismes de secours en cas de catastrophe.

Monsieur le Directeur du Département des travaux publics, vous venez de me remettre un bâtiment qui a reçu une destination particulière. Avant de m'étendre sur ce sujet, je tiens à vous redire ma reconnaissance déjà exprimée lors de la conférence de presse. Cette reconnaissance va à mon prédécesseur, le conseiller d'Etat Dr Joseph Isenschmid, qui a défendu le projet de loi devant le gouvernement et le Grand Conseil; elle s'adresse aussi à l'architecte, Monsieur Käppeli, qui s'y est engagé personnellement, à Monsieur Mahlstein du Département cantonal des travaux publics, qui a surveillé la construction, à Monsieur Franz Baumeier, l'animateur de la protection civile dans le canton de Lucerne, à Monsieur Albisser qui a représenté les intérêts de l'Office cantonal pendant la période de construction.

Dans ce bâtiment et sur les pistes d'exercice attenantes seront formés dorénavant des gens qui seront les plus

forts et qui aideront les autres dans les moments les plus pénibles pouvant surgir dans la vie.

L'instruction vise à atteindre deux buts:

N'est capable d'aider ou même d'assumer une fonction dirigeante lors d'une catastrophe que celui qui s'en est occupé pendant un certain temps. La catastrophe le surprendra lui aussi. Mais, y ayant déjà réfléchi, bien des aspects et des effets de la catastrophe ne lui paraîtront pas inconnus. C'est ce qui lui permettra d'être plus fort sur le plan psychique et de secourir les autres.

En plus, l'instruction confère aux actions un certain automatisme. Même à celui qui s'est préparé spirituellement, il ne reste dans la turbulence de la catastrophe que ce qui s'est fixé dans son subconscient grâce à l'instruction. Ainsi l'homme instruit, formé, devient plus fort sur le plan technique, ce qui est la deuxième condition de toute aide efficace.

C'est pourquoi nous sommes conscients de ce que signifie cette nouvelle construction que nous inaugurons aujourd'hui. En seront également conscients tous ceux qui, dans les mois et les années à venir, s'assièront dans les salles de théorie, qui exerceront leur dur métier au milieu des décombres, dans les maisons de pionniers et dans les bizarres maisons d'exercice.

Ce beau paysage dans lequel se situe le bâtiment, stimule notre pensée et nous incite à réfléchir sur le sens de tout ce qui se fait dans le domaine de la protection civile. Est-il vraiment sensé d'apprendre tant de choses que l'on n'emploiera peut-être jamais? Cette question me fut posée, il y a peu de temps, par un concitoyen qui approuve la nécessité de la construction d'abris, mais qui doute de la nécessité de l'instruction. Voici ce que je lui ai répondu: Non seulement tout cela est sensé, mais l'inutilité de tout cela serait directement le cas idéal. Regardons la protection civile comme un tout, un ensemble. Il serait faux et contraire au bon sens

d'approuver les mesures en matière de construction et de nier la nécessité de l'instruction. Ce n'est que par une coordination de ces deux éléments que l'on peut atteindre le but souhaité. Puisse-t-il régner un bon esprit sur cette maison! Même si les cadres qui y seront instruits ne doivent jamais mettre en pratique les connaissances acquises, ils emporteront quelque chose de valable avec eux: une camaraderie nouvelle. Qu'est-ce en somme cette camaraderie? Est-elle le résultat de chansons moult fois répétées ou d'une table garnie de gros verres de bière dont le contenu disparaît dans le ventre des camarades? Elle est plus que cela! C'est

une relation humaine qui se trouve renforcée, née d'une expérience vécue en commun. Dans le cas présent, cette expérience s'accomplit pleinement au service de la communauté. Voilà qui justifie que la gaité ne soit pas chassée de cette maison par l'esprit du sérieux qui doit néanmoins prévaloir lors des discussions et des exercices. Ce que l'homme fait pour lui-même est toujours important. Mais plus l'est encore ce qu'il fait pour les autres. Ce n'est que par cette activité que nous serons heureux et libres.

(Voir notre reportage illustré sur le centre de protection civile de Sempach aux pages 393 à 397.)

Nos problèmes internes

A nos lecteurs et annonceurs

L'éclatement des prix constaté dans toutes les branches de l'économie n'a pas épargné l'imprimerie. Et les hausses massives des taxes des PTT contribuent également à imposer à notre journal une adaptation des prix. Nous sommes malheureusement obligés d'appliquer les augmentations suivantes, valables dès le 1er janvier 1973:

- Les prix des annonces sont augmentés d'environ 10 %.
- L'abonnement individuel passe de 12 à 15 francs.
- L'abonnement à l'étranger monte de 16 à 20 francs.
- Le numéro isolé coûtera 1 fr. 50 dès le 1er janvier 1973, mais sur demande, nous pouvons accorder une réduction jusqu'à 40 %, en cas de vente en grandes quantités.

L'abonnement annuel qui est inclus dans la cotisation des membres de l'USPC est porté à 6 francs dès le 1er janvier 1973. L'assemblée des délégués de l'USPC qui eût lieu à Berne, le 7 octobre 1972, a fait preuve de beaucoup de compréhension pour la proposition du Comité central à ce sujet et l'approuvée sans opposition.

Nous vous demandons de bien vouloir comprendre à votre tour la nécessité de ces hausses de prix, qui nous permettront d'améliorer encore la forme et le contenu du journal, ainsi que d'augmenter le tirage dans l'intérêt de nos annonceurs.

Haben Sie Freude, einen verantwortungsvollen und vielseitigen Posten mit Führungsaufgaben zu übernehmen? Die Stadt Dietikon mit etwa 23 000 Einwohnern hat die Stelle eines vollamtlichen

Ortschefs und Leiters der Zivilschutzstelle geschaffen.

Als Stellenanwärter sehen wir eine initiative Persönlichkeit mit Organisationstalent, Sinn für taktische Belange des Zivilschutzes, Verhandlungsgeschick und Befähigung, in Kursen Referate zu halten oder diese zu leiten. Besonders geeignet für diesen Posten wäre ein Offizier oder Unteroffizier mit kaufmännischer Ausbildung.

Je nach bisheriger Tätigkeit und Ausbildung offerieren wir eine gute Besoldung mit fortschrittlichen Arbeitsbedingungen im Rahmen der städtischen Besoldungsverordnung. Der Aufgabenbereich ist im neu erlassenen Zivilschutzreglement umschrieben, welches auf der Stadtkanzlei eingesehen werden kann. Diese ist auch gerne bereit, weitere Auskunft zu erteilen.

Offerten mit den üblichen Unterlagen (Foto, Zeugniskopien) sind unter Angabe der Gehaltsansprüche bis 15. Dezember 1972 an den Stadtrat Dietikon zu richten.

Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat

Die Monatszeitschrift für Armee und Kader

**aktuell
informativ
kritisch**

Ich möchte diese hochinteressante Zeitschrift gerne kennenlernen. Senden Sie mir bitte Probenummern und Bestellschein

Name _____

Vorname _____

Strasse _____

Plz. und Ort _____

Einsenden an

Schweizer Soldat, Postfach 56, 8712 Stäfa